

**République du Niger**

Ministère de la Population de la Promotion de la  
Femme et de la Protection de l'Enfant

Projet de Réadaptation à Base Communautaire aux  
Aveugles et Autres Personnes Handicapées du Niger

Tél. 00 227 20 72 33 92 Fax 00 227 20 72 34 46

B.P. : 11493 Niamey - Niger

e-mail : [prahn@intnet.ne](mailto:prahn@intnet.ne)



**RAPPORT DE LA CONFERENCE NATIONALE SUR LA  
READAPTATION A BASE COMMUNAUTAIRE (RBC)  
TENUE DU 8 AU 10 JUI 2010 AU S N A D / NIAMEY**



Présenté par :

**Mme Garba Rahamou, MP/PF/PE**

**M. Mamane Abdou, P R A H N**

Jun 2010



## **Introduction**

- I. La synthèse des travaux**
- II. Comité d'Organisation**
- III. La cérémonie d'ouverture**
- IV. La méthodologie**
- V. Les communications**

## **VI. Les travaux de groupes**

## **VII. Les recommandations et les motions de remerciements**

## **VIII. La cérémonie de clôture**

## **Conclusion**

## **Les annexes**

...it la création est l'une des conséquences directes de la 2<sup>e</sup> guerre mondiale, apportée à l'humanité à travers sa charte, une notion toute nouvelle celle des droits de l'Homme. Trois années plus tard, la déclaration universelle des droits de l'homme reprend cette notion, l'élargit, la systématise au profit de l'être humain devenu la mesure de référence, le centre de préoccupation de l'humanité.

Dés lors les personnes en situation de handicap deviennent éligibles aux droits de l'homme reconnus à tous en leur qualité de membre à part entière de l'humanité. Par conséquent s'en ont suivi plusieurs textes internationaux, législatifs et réglementaires, régionaux et nationaux, relatifs aux droits des personnes en situation de handicap dont entre autres :

#### **Au plan international**

- Les principes et lignes directrices contenus dans le programme d'Action mondial concernant les P.S.H.
- Les règles des Nations Unies pour l'égalisation des chances des P.S.H adoptés en 1993.
- La convention des Nations Unies relative aux droits des P.S.H adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en décembre 2006.

#### **Au plan régional**

- La charte Africaine des Droits et du bien être de l'enfant,
- La décennie Africaine des PSH.

#### **Au plan national**

Le Niger dispose de tout un arsenal de textes législatifs et réglementaires en faveur en personnes en situation de handicap parmi lesquels :

- L'Ordonnance 93-012 du 2 mars 93 modifiée par l'ordonnance 2010-028 du 20 mai 2010 qui détermine les règles minima relatives à la protection sociale des PSH.

Par ailleurs, il existe de plus en plus des cadres appropriés pour la mise en œuvre de ces droits :

- Les Objectifs du Millénaire pour le Développement, adoptés en 2000 par l'Assemblée Générale des Nations Unies
- La stratégie de Réadaptation à Base Communautaire initiée par l'organisation Mondiale de la Santé (OMS) dans les années 1978 et le document d'orientation conjoint sur la RBC par l'UNESCO-L'OIT et de l'OMS de 204.
- En 2008 intervient l'avènement des nouvelles directives de la RBC élaboré par l'OIT, l'UNESCO, l'OMS et l'IDDC dont le lancement aura lieu en octobre 2010 à Abuja au Nigeria.
- La stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté adoptée par le Niger en 2000 puis révisée en 2007.

référence et opportunités, force est de constater  
nt et effectivement de tous ses droits au Niger.  
opulation, de la Promotion de la Femme et de la

Protection de l'Enfant (MP/PF/PE) en charge de la question des P.S.H. et le Projet de Réadaptation à Base Communautaire des Aveugles et Autres Personnes Handicapées du Niger (PRAHN) ont Co-organisé la conférence nationale sur **la réadaptation à Base communautaire, du 8 au 10 juin 2010**, avec l'appui financier de la CBM, de l'OMS, de l'UNICEF.

Le thème de ladite conférence est intitulé ainsi qu'il suit : **"la promotion de la stratégie RBC, une opportunité pour traduire en actes concrets les droits des P.S.H. tels que consacrés par les instruments juridiques"**.

**Les objectifs assignés à cette conférence sont :**

- **Faire l'état des lieux de la mise en œuvre de la stratégie de réadaptation au Niger,**
- **Sensibiliser les acteurs actifs et potentiels sur le caractère transversal de la problématique du handicap,**
- **Introduire les nouvelles directives de la RBC développées par l'OMS et ses partenaires,**
- **Faire le plaidoyer pour l'élaboration et l'adoption par le Gouvernement d'une politique nationale en matière de handicap,**
- **Jeter les bases de l'élaboration d'un plan d'actions de mise en œuvre des nouvelles directives de la RBC.**

La conférence a regroupé : (voir liste annexe n° 1)

- les experts internationaux (OMS, CBM), et les acteurs régionaux de la RBC (Burkina Faso, Nigéria, Togo),
- Les acteurs nationaux à savoir les cadres centraux et régionaux du MP/PF/PE, du Ministère de la Santé Publique,
- Les représentants des Ministères suivants : Fonction Publique, Enseignements Supérieur et Secondaire, Education, etc.
- Le Secrétariat Permanent de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP)
- Les ONG et Associations Intervenants dans le domaine du Handicap et de défense des droits de l'Homme de la capitale et celles du niveau régional
- Les organisations de et/ou pour personnes handicapées,
- Etc.

Ce rapport général de la conférence nationale sur la RCB au Niger présente :

- en premier lieu la synthèse des travaux suivie de la cérémonie d'ouverture et de la méthodologie adoptée,
- puis les différentes communications ainsi que les travaux en commission,
- et enfin, les recommandations formulées et la cérémonie de clôture de la conférence



la réadaptation à base communautaire (RBC) organisée par le Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant et le Projet de Réadaptation à Base Communautaire des aveugles et autres Personnes Handicapées du Niger (PRAHN), s'est déroulée du 08 au 10 juin 2010 dans la salle de Conférence du Syndicat National des Agents des Douanes (SNAD) Niamey. Le thème est intitulé « La promotion de la Stratégie RBC, une opportunité pour traduire en actes concrets les droits des Personnes en Situation de Handicap (PSH) tels que consacrés par les instruments juridiques ». Elle a bénéficié d'appuis technique et financier de l'OMS, de l'UNICEF et de la CBM. Elle a regroupé une centaine de participants composés d'Experts Internationaux en réadaptation de l'OMS et de la CBM et des représentants de programmes RBC de la sous région (Togo, Burkina Faso, Nigeria), les représentants des Directions régionales de la population, de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant, de la santé publique, des OPH, etc. (voir liste de présence en annexe n°1).

La cérémonie d'ouverture a été placée sous la présidence de **Monsieur Laouali Mahaman DAN DAH** Ministre des Enseignements Secondaire, Supérieur, de la Recherche et de la Technologie assurant l'intérim de Madame la Ministre de la Population, de la Promotion de la Femme et de la protection de l'Enfant en présence de Monsieur le Gouverneur de la Région de Niamey le Colonel Soumana seyni

Dans son discours d'ouverture, le Ministre DAN DAH a apprécié positivement la RBC en tant que cadre approprié pour la mise en application progressive des textes juridiques et réglementaires en faveur des Personnes Situation de Handicap (PSH). Après avoir félicité les initiateurs d'un tel cadre d'échange d'informations, de sensibilisation, de formation et de plaidoyer, il a invité les participants à une participation active afin qu'ils soient dorénavant les ambassadeurs avertis des PSH mais aussi des nouvelles directives la Réadaptation à Base Communautaire (RBC).

Auparavant, le Gouverneur de la Région de Niamey a pris la parole pour souhaiter la chaleureuse bienvenue aux participants. Il a par ailleurs remercié le Comité d'Organisation pour le choix porté sur sa Région. Les discours des Organisations partenaires notamment de CBM, OMS et UNICEF) ont porté sur l'importance de la thématique retenue tant à l'échelon mondiale régional que national, leur disponibilité à appuyer le gouvernement dans le domaine et exhorté les participants à être productifs pour l'atteinte des objectifs de la Conférence.

### **Du déroulement des travaux**

Les principales techniques utilisées à l'effet de faciliter la compréhension de tous et au regard l'ampleur des travaux, sont : les exposés, les échanges – débats, les travaux de groupes, le rapportage/compte rendu journalier, etc.

### **Des communications :**

Il y a eu au total dix (10) communications notamment:

- **La communication N° 2** : Etat des lieux de la mise en œuvre de la réadaptation au Niger par Monsieur Boubacar Issa, Ancien Directeur National du Développement Social ;
- **La Communication N° 3** : Relation Pauvreté et Handicap. Comment les besoins des PSH peuvent ils être réellement pris en compte dans la stratégie de réduction de la pauvreté par Mme Bagna Aissata FALL, membre du SP/SRP ;
- **La Communication N° 4** : La problématique de l'accès à la Justice des PSH par M. Moussa Ousseini du PAJED ;
- **La Communication N° 5** : Expérience du Programme National RBC Togo par Mme PINDA Bowedjawou, suivi de la présentation du Réseau Africain de Réadaptation par M Zamo Soumana Paté, membre du Bureau exécutif du CAN ;
- **La Communication N° 6** : Evolution de la Stratégie RBC : l'avènement des nouvelles directives par M. Zamo Soumana Paté Directeur du PRAHN ;
- **La Communication N° 7** : le rôle de la CBM dans la mise en œuvre des nouvelles directives de la RBC par M. Paul Caswell Conseiller en réhabilitation de la CBM basé à Abudja au Nigéria ;
- **La Communication N° 8** : Rôle de l'OMS dans le développement des nouvelles directives de la RBC par M. Joe Ubiedo conseiller en réhabilitation de l'OMS basé à Harare - Zimbabwe ;
- **La Communication N° 9** : le rôle de l'Etat dans la mise en œuvre des nouvelles directives de la RBC par Mme GARBA Rahamou Chef de Division Promotions Sociale des PSH au MP/PF/PE ;
- **La Communication N° 10** : le rôle des organisations de et pour PSH dans la mise en œuvre des nouvelles directives de la RBC par M. Zamo Soumana Paté, Directeur du PRAHN, membre du BE - CAN.

Les différentes communications ont suscité des débats et des échanges fructueux, des questions ainsi que des contributions.

ont suivis les travaux en commission sur les

thèmes suivants :

- **Commission N° 1** : Quelles sont les actions concrètes qu'il faut mener à l'échelle communautaire pour lutter contre la pauvreté chez les PSH ?
- **Commission N° 2** : Quelles sont les stratégies en matière de plaidoyer et de communication susceptibles de favoriser la prise en compte des besoins des PSH et des femmes et enfants en particulier dans la Stratégie de Réduction de la Pauvreté(SRP) ?
- **Commission N° 3** : Quelles sont les stratégies qui peuvent accélérer la participation des PSH à la vie publique et politique du pays ?

Les travaux des groupes ont été présentés à la plénière pour observations, critiques, amendements et contributions.

### **Des motions de remerciements et des recommandations :**

A l'issu des résultats des trois (3) jours de travaux, les participants à la Conférence Nationale sur la réadaptation à base communautaire (RBC) ont émis des recommandations et fait des motions de remerciements, à l'endroit : du Gouvernement, des PTF, des OPH, et des PSH elles-mêmes.

**Fait à Niamey, le 10 juin 2010.**

**La Conférence**

## **du Comité d'organisation de la conférence**

Après avoir eu à tenir plusieurs réunions après sa mise en place, le comité, il a mis à son sein des commissions et a fait recours au personnel d'appui pendant la conférence.

### ▪ **Composition :** voir annexe n° 2

Le mercredi 17 février 2010 s'est tenue dans la salle de réunion du MP/RS, la réunion de la mise en place du comité d'organisation de la conférence nationale sur la RBC sous la présidence de M Ibrahim Halilou, Secrétaire Général dudit ministère. Il est composé de douze (12) membres issus tous des structures Etatiques et des organisations de ou pour personnes en situation du handicap.

Il a été recommandé que les membres soient permanents, c'est-à-dire que les structures doivent être représentées par la ou les mêmes personnes du début à la fin du processus en vue d'assurer une certaine efficacité et continuité dans les travaux.

### ▪ **LES ATTRIBUTIONS :**

Les principales attributions du comité en charge de l'organisation de la conférence nationale sur la RBC au Niger sont :

- ✓ Valider le DRAFT des Termes de Référence proposés par M Zamo Soumana Paté, Directeur du PRAHN ;
- ✓ Rechercher les fonds complémentaires ;
- ✓ Définir la qualité et le nombre des participants ;
- ✓ Et enfin prendre toutes les dispositions utiles pour la bonne tenue de la rencontre notamment : l'accueil des étrangers et des autorités, la restauration, la couverture médiatique, le local (salle de conférence et des commissions) etc.

## **III. La cérémonie d'ouverture**

La cérémonie de d'ouverture a été placée sous le haut patronage de Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Technologie, Mahamadou Dan Dah assurant l'intérim de son homologue de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant Madame Sanady Hadattan Tchimadem.

Elle a été marquée par une chanson relative à la prise en compte des PSH dans les actions de développement, présentée par les filles de l'Ecole Soli Abdouramane, un poème sur la promotion de droits des PSH présenté par une fille du Cours Voltaire, Niamey et plusieurs allocutions notamment celles du:

### - **Gouverneur de la région de Niamey, Colonel Soumana Seyni**

Après avoir souhaité la chaleureuse bienvenue à tous les participants internationaux et nationaux il a félicité les organisateurs de la conférence nationale sur la RBC pour avoir choisis la région de Niamey pour la tenue de ce grand événement. Il a également précisé que la présente conférence est un espace d'échange sur les questions du Handicap entre les acteurs du Niger et ceux des pays voisins d'une part, représentants de l'Etat, des OPH, du Système des Nations Unies et les personnes en situation de handicap d'autre part. C'est pourquoi pour finir, il a souhaité à toutes et à tous des précieux échanges et un bon séjour à Niamey.

lui a été offerte de prendre la parole en pareille circonstance, a précisé que le PRAHN est l'un des meilleurs projets de Réadaptation à Base Communautaire en Afrique de l'Ouest. En poursuivant son allocution, Monsieur Folk a notifié que le Niger est le 2<sup>e</sup> pays, après le Nigéria en Afrique de l'Ouest à organiser une conférence nationale RBC et espère que les résultats des réflexions et échanges issus de ce forum constitueront pour le Gouvernement et ses partenaires, la base d'un engagement soutenu pour la mise en œuvre des programmes et politiques inclusifs. En terminant ses propos, il a rappelé la disponibilité de la CBM à soutenir les efforts du Gouvernement et des autres partenaires pour établir des partenariats forts autour de la question du handicap.

- Représentant de l'**OMS, Dr Coulibaly Tiekoura, Chargé de Bureau**

Il a commencé son allocution par des motions de remerciements à l'endroit des initiateurs et organisateurs de cette conférence. Il s'est ensuite réjoui du choix du thème portant sur la promotion de la stratégie RBC. Il a parlé également des initiatives relatives aux droits des PSH jusqu'ici développées en général et plus particulièrement les très importantes et récentes dont :

- ▶ les Objectifs du Millénaire pour le Développement adoptés en septembre 2000,
- ▶ La convention des Nations Unies sur les droits des PSH du 3 Décembre 2006,
- ▶ Et très bientôt en octobre 2010, les nouvelles directives sur la RBC de l'OMS, de l'UNESCO et de l'IDDC (le Consortium International sur le Handicap et le Développement) qui seront lancées à Abuja au Nigeria

Malgré les objectifs majeurs de la RBC et contrairement aux autres approches de réadaptation, la RBC a très peu d'acteurs de nos jours. En effet, au Niger les acteurs souligne t-il, sont le MP/PF/PE et le PRAHN. Ce dernier joue le rôle de leader dans la promotion de la RBC. Pour finir, il a précisé que l'OIT, l'UNESCO, l'OMS à travers leurs documents d'orientation conjoint de 2004 invitent tous les pays et tous les secteurs de la vie socioéconomique à l'adoption de la RBC pour promouvoir les droits humains et la réduction de la pauvreté chez les personnes en situation de handicap.

- Représentante de l'**UNICEF**, Madame Zeinabou Mahoudé, Chef Section Protection Sociale

Elle a exprimé sa gratitude et sa reconnaissance à l'endroit du MP/PF/PE pour les actions multiformes de protection des droits des enfants et des femmes handicapés à travers la mise en œuvre de la convention des Nations Unies sur les droits des P.H.S. et au PRAHN pour avoir initié cette rencontre. Elle a ensuite poursuivi en disant que la présente cérémonie traduit de manière visible la volonté du MP/PF/PE de faire en général de la promotion des droits des personnes handicapées une priorité et en particulier de la RBC un axe stratégique d'intervention. En terminant ses propos, elle a félicité et encouragé l'ensemble des acteurs et a espéré que des actions concrètes visant à améliorer la situation des enfants et des femmes handicapés seront

ents juridiques internationaux. Elle a également  
bilité de l'UNICEF à œuvrer pour la promotion des  
dicapés.

#### - **Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Technologie**

Il a d'entrée de jeu, salué la présence d'experts internationaux des représentants régionaux et des programmes RBC ce qui témoigne de l'intérêt accordé à cet important événement. Il a précisé qu'en plus des instruments juridiques nationaux, notre pays a ratifié par la loi n°13 du 30 avril 2008, la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées. Il a rappelé que l'un des objectifs du Conseil Suprême pour la Restauration de la Démocratie et du Gouvernement de transition est d'améliorer la qualité de vie des populations nigériennes en général et vulnérables dont les personnes en situation de handicap en particulier. A cet effet, l'ordonnance 93-012 du 2 mars 1993 déterminant les règles minima relatives à la protection et la promotion sociale des personnes handicapées a été modifiée et complétée par l'ordonnance 2010-028 du 20 mai 2010. Il a exhorté les participants à prendre part aux travaux avec assiduité et y accorder toute l'attention requise afin de s'approprier des nouvelles directives de la RBC. Il a notifié qu'ils seront les bâtisseurs au premier rang de la future politique nationale RBC dont la mise en œuvre fera appel à tous les acteurs pour que les personnes en situation de handicap soient des citoyens productifs et jouissant de tous les droits. Au terme de son allocution il a remercié les partenaires notamment l'OMS, l'UNICEF, la CBM dont les appuis technique et financier ont permis la réalisation de la présente rencontre et a souhaité plein succès aux travaux.

A la fin des allocutions des différentes personnalités, une jeune fille élève du Cours Voltaire de Niamey a présenté un poème relatif à la promotion des droits des Personnes en Situation du Handicap (PSH).

#### **IV. Méthodologie**

Pour mener à bien la conférence, les méthodes utilisées sont :

##### **La facilitation**

Deux facilitateurs ont été désignés à cet effet. Il s'agit de :

- M. Mado Adamou, conseiller Technique de Madame la Ministre de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant,
- M. Zamo Soumana Paté, Directeur du PRAHN et membre du réseau RBC CAN.

##### **Le Rapportage :**

Il a été procédé à la production des rapports journaliers suivis de leur présentation à la plénière pour amendement et adoption. Par ailleurs, deux (02) personnes ont été désignées pour la production du rapport général de la conférence.

##### **Les exposés**

Au regard du temps imparti et du nombre des communications, il a été adopté la méthode des exposés. Ainsi, après la présentation des communications par les conférenciers s'en sont suivis les échanges - les débats en plénière et les contributions.

oussée et assez participative, les participants ont pu présenter leurs résultats de ses investigations relatives à une thématique donnée.

## **V. Les communications**

Après le retrait des invités et présentation des objectifs et résultats attendus de la conférence par l'un des deux facilitateurs, la présentation des participants, s'en est suivi celle des différentes communications.

Communication n° 1 : a été présentée par M. Soli Abdouramane, Magistrat à la retraite et a porté sur la perception socioculturelle du handicap au Niger. Son exposé s'est articulé autour de deux (2) points notamment :

- Aperçu historique sur le handicap à travers les âges
- Perception socioculturelle nigérienne du handicap.

Aperçu historique, il a d'abord présenté au plan mondial la définition du handicap sous l'angle le plus compatible avec la dignité humaine et le respect des droits de l'homme. En effet, la communauté internationale est arrivée à ce stade de perception du phénomène au bout d'un long processus car à travers les âges, le handicap a été perçu de diverses manières plus négatives les unes que les autres. De nos jours, les P.S.H. deviennent éligibles aux droits de l'homme reconnus à tous en leur qualité de membre à part entière de l'humanité. Ces droits spécifiques ont trouvés leur meilleure expression dans la CIDPH qui a à son article 3, érigé en principe le droit à la différence et l'acceptation des personnes en situation de handicap comme faisant partie de la diversité humaine et de l'humanité.

Il a aussi cité en exemple M. Henri Villers qui a développé la même thèse en ces termes "le handicap est une possibilité et une manière d'être". Le conférencier a expliqué la pensée de l'auteur comme suit : "il faut donc faire avec", intégré le handicap à la vie quotidienne et le gérer comme un élément incontournable de celle-ci.

Avec cette approche intégratrice et participative, poursuit M. Soli, le handicap offre à travers le monde, une image positive et un terrain favorable pour une action efficiente de la RBC.

Le conférencier s'est posé la question de savoir comment cette image est perçue au Niger ? Objet de la seconde partie de sa communication.

La perception socioculturelle du handicap au Niger : le conférencier a commencé par l'anecdote libellé comme suit "nous (représentants d'une association d'entre aide) venons de chez les handicapés à qui nous avons apporté une aide en vivres. Maintenant c'est le tour des aveugles. Après nous nous rendrons chez les sourds" disait-ils à la délégation de l'ANPA. C'est pour démontrer que le handicap, selon leur perception se limite aux locomoteurs.

nts juridiques à l'époque ont abordé la question  
ement médical en parlant d'infirmes, l'impotent (cf  
180 de la loi 61-027 du 15 juillet 1961 qui a  
institué un code pénal en république du Niger).

A tous ces stigmates, cette discrimination suggérée par la loi elle-même, involontairement peut être, vient s'ajouter tout un ensemble d'autres attitudes négatives qui aggravent et aiguillent dans la mauvaise direction la perception que les populations ont du handicap. Ces attitudes négatives s'alimentent à 3 sources qui sont : les préjugés, l'ignorance et la superstition que le conférencier a expliquée à l'assistance. Il a appuyé son intervention par le même auteur cité plus haut, H. Villers qui a sévèrement condamné de telles attitudes. Le Niger a franchi avec la communauté internationale toutes les étapes marquantes du processus de promotion et de protection de droits des personnes handicapées avec l'adoption de l'ordonnance 93-012 qui n'a rien à envier à la CIDPH et qui a prévu toute une campagne de sensibilisation de l'opinion nigérienne pour que celle-ci ait une bonne image et perception positive du handicap. En même temps, elle a prévu un vaste programme d'information des pouvoirs publics, des médias publics et privés, des organisations de et/ou pour personnes handicapées, des personnes handicapées elles-mêmes et de leurs familles. Ce qui contribuera à conclure le conférencier sans aucun doute à combattre les mauvais préjugés, l'ignorance et les superstitions.

#### Communication n° 2 :

Cette communication a traité de "l'état des lieux de la mise en œuvre de la réadaptation au Niger" présenté par M. Boubacar Issa,, ancien Directeur du Développement Social. Elle a porté sur huit points à savoir :

- La définition de certains concepts tels que RBC, handicap, réadaptation, ...
- Le 2<sup>e</sup> point a porté sur les caractéristiques de la RBC. Elle est globale c'est-à-dire qu'elle prend en charge tous les aspects de la vie, multisectorielle, déconcentrée, décentralisée, communautaire et active, associative et auto assistance.
- Le 3<sup>e</sup> point est le but de la RBC qui permet de favoriser l'intégration et l'égalisation des chances des personnes handicapées
- Le 4<sup>e</sup> point a porté sur les objectifs de la RBC
- Le 5<sup>e</sup> point : l'évolution du concept RBC, il faut noter à ce niveau que l'accent a été mis sur les droits de l'homme, l'éducation, l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées.
- Le 6<sup>e</sup> point : c'est l'historique de la RBC. Le conférencier a rappelé la tenue d'un atelier à Kollo et l'élaboration de 2 programmes RBC pour le département de Téra et Kollo. Le plan d'action ayant été élaboré au cours de ces ateliers n'ont pas connu de suite. L'unique structure qui met en pratique la RBC est le PRAHN.
- Le 7<sup>e</sup> point : les difficultés rencontrées pour la mise en œuvre de la RBC sont :
  - L'absence de politique en matière du handicap
  - L'insuffisance à différents niveaux de la prise de décision

Pour y remédier, il faut élaborer une politique nationale de protection sociale, la formation des intervenants, l'augmentation du fonds de soutiens alloué pour

ditions de vie des personnes handicapées, l'appui  
ers.

Après ces deux communications, la parole fut donnée à l'assistance pour apporter des contributions ou des éclaircissements.

Il a été fait cas au cours des échanges des enfants serpents qui sont marginalisés, dont personne ne pense à l'éducation et pour lesquels la prise en charge sur le plan de la kinésithérapie est incomplète.

Les questions suivantes ont été posées: quelles seront les méthodes et techniques à utiliser pour sensibiliser les parents de ces enfants sur leurs droits et devoirs ?

A cette question, le 1<sup>er</sup> conférencier a répondu par la mise en œuvre des stratégies dans les plans et programmes de développement. Il a affirmé "que le coût des accidents de la route vaut tout l'effort de développement des pays en voie de développement".

A la question de savoir : qu'est ce qu'on peut faire pour promouvoir (l'image) cette conception positive de handicap ? Le handicap mental selon le conférencier présente beaucoup de préjugés. Pour ce qui est de la perception du handicap chez les cadres de l'administration, une enquête a été diligentée par Handicap International, il a été constaté que la stigmatisation ou le rejet commence dans la famille.

L'ONG Niger -Amitié a intervenu pour informer l'assistance que pour remédier et combattre la discrimination, ils font de la promotion de l'éducation intégratrice au niveau de leur établissement.

Pour le Programme National santé Mentale très peu de moyens sont alloués à ce programme par l'Etat, les acteurs souffrent de discrimination et de ségrégation.

Pour ce qui est du problème d'application des textes juridiques une disposition a été introduite dans l'ordonnance 093 actualisée pour le respect du délai requis par rapport à l'application qui a été déterminé.

Communication n°3 : est axée sur "la relation entre pauvreté et handicap, Comment les besoins des P.S.H. peuvent-ils être réellement pris en compte dans la stratégie de réduction de la pauvreté ? Présentée par Mme Aissata Bagna Fall, membre SP/SRP.

Il y a eu d'abord l'introduction, la définition des concepts tels que handicap, pauvreté.

Ensuite, elle a parlé des statistiques sur le handicap à travers le monde en général et au Niger en particulier. Vu leur nombre important dans la société, ces P.S.H. peuvent jouer un rôle important dans la réduction de la pauvreté.

La seconde partie de son exposé a porté sur la réhabilitation des personnes handicapées. Il n'y a pas de statistiques fiables sur les personnes handicapées, mais selon la conférencière l'OMS les estime entre 7 à 10% de la population avec des différences entre pays allant de 4 à 20%. Ces statistiques sont généralement faibles et ne permettent pas une prise de décisions effective.

auvreté, il s'agit d'un cercle vicieux, ces deux  
l'elle a démontré par des exemples concrets. Il a  
**quoi prendre en compte le handicap dans les  
stratégies de réduction de la pauvreté**".

Les recommandations suivantes ont été formulées par la conférencière à savoir :

- Prendre en compte la question du genre car le plus souvent les femmes et les enfants en situation de handicap sont délaissés voire ignorés
- Construire la paix, puisqu'elle est garante de la quiétude sociale

Communication n°4 : présentée par M. Moussa Housseini, Coordonateur du Programme d'Assistance Juridique et Judiciaire (PAJED)

Thème : la problématique de l'accès à la justice des personnes en situation de handicap (PSH)

A titre introductif, M. Moussa Housseini a dit que les PSH, comme tous les autres citoyens doivent pouvoir bénéficier des services offerts par la collectivité. Afin d'assurer l'effectivité de ce droit, les modalités d'accès doivent être garantie par des mesures spécifiques et adaptées".

Il a ensuite axé sa communication sur trois (3) points à savoir :

- La situation contextuelle
- Le dispositif juridique existant
- Les opportunités

### 1. La situation contextuelle

La pauvreté est l'un des freins pour l'accès à la justice des personnes en situation de handicap. Et selon le comité des Nations Unies pour les droits économiques sociaux et culturels, la pauvreté est définie comme "une condition humaine caractérisée par une privation soutenue ou chronique de ressources, de capacités, de choix, de la sécurité et du pouvoir nécessaire à la jouissance d'un niveau de vie adéquat et nécessaire à la jouissance d'autres droits civils, économiques et sociaux".

Au Niger, et de façon non exhaustive, on peut relever d'autres obstacles à l'accès à la justice des PSH. Il s'agit notamment de :

- L'absence d'un dispositif d'assistance juridique et judiciaire gratuite pour les PSH
- La concentration de la grande majorité des avocats dans la capitale
- L'absence de défense d'office pour les PSH
- Le taux élevé des honoraires des avocats
- L'absence de bureau d'accueil et d'orientation auprès de toutes les juridictions
- L'absence de structures de droits de l'homme spécialisées dans le domaine de la défense des droits des PSH, l'aide juridique, d'appui conseil, d'orientation, etc.
- La perception d'une justice sélective par les personnes vulnérables

e la plupart des PSH de leurs droits et du  
aire.

Au plan international, il existe tout une panoplie de textes législatifs et réglementaires desquels l'on retient :

- La déclaration des Nations Unies sur les droits des PSH du 9 décembre 1995 qui proclame "le bénéfice d'une assistance légale qualifiée lorsque pareille assistance se révèle indispensable à la protection de sa personne et de ses biens. S'il fait l'objet de poursuite judiciaire, il doit bénéficier d'une procédure régulière qui tienne compte de sa condition physique ou mentale" (art 11).
- La convention du 13 décembre 2006 adoptée au siège de l'ONU à New York, relative aux droits des PSH et ratifiée par le Niger le 30 avril 2008 (loi n°2008-03 du 30 mars 2008) en général et l'article 13 (A1 1 et 2)

Au plan national, le cadre d'assistance juridique n'est pas en adéquation avec le principe d'égalité de tous devant la loi auquel se réfère la déclaration universelle des droits de l'homme qui stipule que "tous les hommes naissent libres, égaux en dignité et en droit". Comme dispositif national l'on retient :

- Le décret du 20 décembre 1911 relatif à l'assistance juridique n'a jamais fait l'objet d'application
- Le code de procédure pénal notamment l'art 404 qui se réfère seulement à l'infirmité donc ne prend pas en compte la PSH en général.

### 3. Les opportunités

Plusieurs opportunités existent en matière d'accès à la justice des PSH. Il s'agit de :

- La SDRP et les stratégies sectorielles
- La ratification de la convention par le Niger
- La prise en compte des programmes de développement sous l'angle des droits humains
- L'émergence des organisations internationales d'OPH et leur structuration en réseaux
- L'existence de structures nationales et leur réseau dans la prise en charge des PSH.

Au plan institutionnel, le PAJED a mis en place un programme d'assistance juridique et judiciaire dans les régions de Zinder et Maradi en vue d'assurer l'assistance aux personnes vulnérables

En terminant sa communication, M. Housseini Moussa a rappelé que le problème d'accès à la justice et aux droits se pose avec beaucoup d'acuité pour les PSH. Le cadre national n'a pas pris en compte la dimension psychoaffective des PSH dans leur rapport avec le milieu de la justice. L'assistance judiciaire par la commission d'office ne concerne que les personnes infirmes.

De nombreuses opportunités existent pour permettre une approche juridique et judiciaire en faveur des PSH.

La première partie a porté sur "l'Expérience du Programme National RBC du Togo". Elle a été présentée par Mme Pinda BOWESSIDJAOU. Les activités de la RBC Togo sont basées sur les actions de sensibilisation et l'éducation de la population sur le handicap. Ces actions visent l'auto promotion communautaire et l'amélioration des conditions de vie des P.S.H. du Togo.

Les agents de la RBC de Togo procèdent également à l'identification et à l'enregistrement des P.H. La conférencière a expliqué l'utilisation de la méthode du GRAAP qui permet l'implication de la communauté grâce à la sensibilisation. Elle a illustré son exposé par les images réelles présentant des P.S.H. dans leurs familles et les actions qui sont menées à l'endroit de ces personnes dans leurs communautés.

La RBC au Togo c'est aussi l'intégration scolaire qui est en phase pilote, la prévention et la prise en charge précoce des handicaps. Le programme se focalise essentiellement sur le handicap moteur.

La deuxième partie a été présentée par Monsieur Zamo Soumana Paté, Directeur du PRAHN, membre BE-RBCCAN sur "la présentation du Réseau Africain de la Réadaptation à Base Communautaire (CBR Africa Network- CAN).

La mise en œuvre de la RBC a été vivement encouragée par les organismes du système des Nations Unies.

Cependant, des défis majeurs restent à relever sur les plans de la définition, de l'évaluation, de la crédibilité, l'extension des petits projets RBC existants, le partage des informations et le développement de la formation. Le CAN a pour mission l'organisation des conférences et la publication des livres en rapport avec le handicap.

Les principaux défis identifiés à la conférence RBC de 2001, ont été exposés par le conférencier. Il s'agit entre autres de définir la RBC dans un contexte africain et d'accroître l'information sur le rôle et le processus de participation en RBC. Les tâches ont été également identifiées d'où la nécessité de créer un organe qui doit assurer le suivi et la mise en œuvre de ces tâches. Ce qui a abouti à la création de CAN en juillet 2002 dont la mission et la vision ont été définies ainsi que les objectifs. Depuis lors, les progrès se résument :

- Trois conférences organisées en Afrique
- Des livres publiés et diffusés
- La compilation d'un répertoire de pratiques de RBC en Afrique
- Huit (8) ateliers de rédaction d'articles
- La gestion d'un site web : qui contient un répertoire des programmes RBC en Afrique, fournit d'autres connections à d'autres organisations internationales du domaine du handicap, les informations et les événements, les conférences et les ateliers.

CAN d'encourage la formation des associations en Afrique dans lesquels les praticiens de la RBC unités d'échange d'idées et d'expériences face à face.

Communication n°6 : présentée par M. Zamo Soumana Paté, Directeur du PRAHN

Thème : évolution de la RBC, l'avènement des nouvelles directives

Dans son introduction, M. Zamo Paté, a fait ressortir quelques faits et chiffres notamment :

- Les PSH sont estimées à quelques 650 millions à travers le monde par l'OMS
- La non maîtrise du nombre des PSH qui découle de l'insuffisance de la définition et nomenclature univoque du handicap,
- Les PSH sont le plus souvent les plus pauvres des pauvres
- Les PSH sont victimes des préjugés, de la stigmatisation et de la discrimination dans les pays en voie de développement
- Le faible développement personnel qui induit à une très faible connaissance de leurs droits économiques, sociaux, culturels, etc.
- 80% des PSH vivent dans les pays en développement selon le PNUD
- La banque mondiale estime que 20% des personnes les plus pauvres de la planète ont une forme de handicap,
- Les femmes handicapées sont confrontés à l'exclusion en raison de leur sexe et de leur handicap
- Selon l'UNESCO, 90% des enfants handicapés des pays en développement ne fréquentent pas l'école
- Le PNUD (1998) estime le taux d'alphabétisation des adultes handicapés à 3% et 1% pour les femmes handicapées.

Le Directeur du PRAHN a poursuivi sa communication en abordant la limite des stratégies jusqu'ici mises en œuvre ainsi que l'ampleur des problèmes. Du nombre des limites on retient :

- le nombre de PSH de plus en élevé d'une part et d'autre part leurs besoins (généraux et spécifiques) très pressants restent toujours insatisfaits.
- Les institutions sont chères et requièrent un personnel hautement qualifié. Par ailleurs, elles ne couvrent que 2% des besoins des PSH dans les pays en développement. Elles créent la ségrégation, la stigmatisation également.

Au regard de l'ampleur du problème et de la limité des stratégies, disait Zamo S. Paté, l'espoir n'est pas perdu car il existe de plus en plus des grandes opportunités tant au niveau national qu'international. Il s'agit principalement :

- Des OMD, de la convention des Nations Unies de 2006 et tout particulièrement des nouvelles directives qui seront lancées officiellement en octobre 2010 à Abuja au Nigeria par l'OMS

10 mai 2010 précisant et complétant l'ordonnance aux règles minima de protection sociale des PSH.

En effet, précise-t-il, tous ces grands espaces sont encore insuffisamment exploités et plus particulièrement la RBC.

La RBC a pour but, selon le conférencier, "de permettre aux PSH de développer au maximum leur aptitudes physiques, mentales et sensorielles, d'avoir accès aux services en milieu ordinaire et de bénéficier des mêmes possibilités que toute autre personne pour parvenir à une entière intégration sociale et économique dans leur communauté et leur société".

Il précise que les experts des systèmes des Nations Unies qui avaient constaté que jusqu'ici la RBC est mise en œuvre dans 90 pays et même là, elle est restée sous forme de programmes pilotes ont poursuivi les réflexions dont le fruit majeur sont les nouvelles directives de la RBC. En effet, les nouvelles directives de la RBC tentent de répondre à la double préoccupation de droits de l'homme et de rôle croissant que doivent jouer les organisations de et pour PSH.

Les nouvelles directives de la RBC poursuivent les buts suivants a-t-il dit : "contribuer à un environnement inclusif dans lequel les personnes vivant avec un handicap sont actives et participent valablement au développement communautaire de même qu'à la réduction de la pauvreté".

Elles couvrent cinq (5) importants domaines à savoir la santé, l'Education, les Sources de revenus, le social et le renforcement des capacités à l'effet de concourir à la satisfaction et à la réalisation du bien être social de l'être humain. Cf annexe n°... matrice RBC

En conclusion, M. Zamo Paté Directeur du PRAHN a relevé que :

Malgré une certaine évolution positive (respect des droits des PSH), il est indéniable que les pays en développement n'accordent pas à la PSH la place qui lui est sienne, c'est-à-dire comme une personne à part entière et non une personne à part.

Les droits humains sont encore jeunes et fragiles d'où la nécessité d'y veiller et de lutter pour leur protection et leur promotion.

Communication n° 7 : présentée par M. Paul Caswell, Conseiller de CBM en matière de réhabilitation basé à Abuja au Nigeria. Il a entretenu les participants "du rôle de la CBM dans la mise en œuvre des nouvelles directives de la RBC". Son exposé s'articule autour de cinq (5) points qui sont :

- La définition de la RBC qui est une stratégie de développement participatif s'inscrivant dans le développement pour la réadaptation, l'égalisation des chances et l'intégration sociale de toutes les personnes handicapées. Elle couvre tous les aspects de la réadaptation à savoir : la prévention et les soins, l'éducation et la formation, l'emploi et les projets générateurs de revenus
- Le concept de RBC couvre les actions d'inclusion de PSH, leur permettant de vivre une vie pleine et digne, en offrant des services de qualité.

RBC : les P.S.H. selon M. Caswell doivent être communautaire et apporter leur contribution à la

- Les organisations internationales ne doivent pas se substituer à l'Etat mais l'assister dans la mise en œuvre de ces programmes. Ces organisations ne doivent pas prendre en charge le personnel RBC et ni s'introduire dans la gestion des OPH.
- Comment la CBM envisage-t-elle d'accompagner l'Etat et les OPH dans la mise en œuvre des nouvelles directives ? Paul Caswell a répondu à cette question en soulignant que CBM va faciliter et financer les programmes de formations, conduire les programmes modèles en RBC et participer au suivi, évaluation et à l'audit des programmes. M. Caswell a conclu son intervention par le Slogan "Rien qui nous concerne, sans nous" pour montrer l'importance de la participation effective des P.S.H dans les actions les concernant. Le slogan de CBM "Ensemble faire plus".

Communication n°8 : le rôle de l'OMS dans le développement des nouvelles directives de la RBC présenté par M. Joe Ubiedo, Conseiller de l'OMS basé à Harare, Zimbabwe. Il a traité des points qui sont :

- La définition de la RBC
- L'évolution de la RBC
- La convention des nations unies sur les droits des personnes handicapées
- Le but principal de la RBC
- Les défis,
- Les relations handicap et pauvreté
- Le développement pour tous
- Quel modèle de RBC ?
- La mise en place de la RBC
- La matrice multisectorielle de la RBC
- Le domaine de la santé en RBC
- Qu'est ce que la Réadaptation ?
- Les liens entre soins de santé primaires et RBC
- Le rôle de l'OMS
- Que fait l'OMS ?
- Les partenaires de l'OMS

Selon le conférencier la RBC se définit comme un concept de développement fondé sur le droit des P.S.H. et la participation de celles-ci. C'est un outil de lutte contre la pauvreté.

Il a parlé aussi du cercle vicieux handicap-pauvreté, le handicap étant une porte ouverte à la pauvreté doit être pris en compte dans tous les programmes de développement pour réduire la pauvreté en appuyant les initiatives des P.S.H. et leurs familles. M. Ubeido a conclu son intervention en affirmant que la prise en charge des PSH est obligatoire au regard des engagements tant nationaux qu'internationaux.

Communication n° 9 : présentée par Mme Garba Rahamou, Chef Division Promotion sociale des PSH au MP/PF/PE

Thème : rôle de l'Etat dans la mise en œuvre des nouvelles directives de la RBC

de la Population, de la Promotion de la Femme et  
cel de quelques instruments juridiques existant au  
nou Garba a poursuivi sa communication avec les  
tentatives d'élaboration et de mise en œuvre d'un programme RBC au Niger.

Ainsi, il y a disait-elle, le premier séminaire national sur la formulation d'une politique nationale et la préparation d'un programme National RBC à Kollo en 1998. Aussi, deux (2) programmes d'actions RBC ont été aussi élaborés en 1999 pour les départements de Téra et de Kollo sur financement de l'OMS. Malheureusement, ces programmes n'ont pas eu de suite faute de financement et de volonté politique.

Depuis lors, poursuit-elle, les premières actions de réadaptation menées au Niger sont conduites par le PRAHN avec le soutien technique et financier de la CBM. Ses activités couvrent les régions de Niamey, de Tillabery, de Dosso. Ledit projet est sous la tutelle de l'UNAN.

Par la suite, elle a présenté les perspectives du MP/PF/PE en matière de la RBC. Il s'agit notamment de :

- La conduite très prochaine d'une recherche opérationnelle dans les départements de Birni N'Konni (région de Tahoua) de Guidan Roumdji (région de Maradi) avec l'appui technique et financier de la CBM.
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme pilote RBC.
- Promotion des droits des PSH à travers entre autres :
  - ◆ l'application des textes législatifs et réglementaires au Niger,
  - ◆ Elaboration et la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation sur le rôle de la famille et de la communauté dans la prise en charge des PSH
  - ◆ Elaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre de la convention internationale relative aux droits des PSH
  - ◆ Traduction en langue de signes de la convention relative aux droits des personnes en situation de handicap
  - ◆ La mise en place d'un cadre de concertation pour une meilleure prise en compte du caractère multidimensionnel et/ou multisectoriel du handicap en général et des droits des PSH en particulier.

Au terme de sa communication, Mme Garba Rahamou souligne que les PSH constituent de nos jours un centre d'intérêt tant à l'échelon international que national. C'est pourquoi, les droits humains généraux et spécifiques aux PSH doivent être garantis tel que stipulés par la convention des Nations Unies du 3 décembre 2006.

Communication n° 10 : présentée par M. Zamo Soumana Paté, Directeur du PRAHN

Thème : le rôle des organisations de et pour personnes handicapées dans la mise en œuvre des nouvelles directive de la RBC

M. Zamo Soumana Paté, avant d'aborder le rôle que doivent jouer les OPH, a rappelé les efforts remarquables entrepris à l'endroit des PSH en vue de donner une grande

t de leur insertion dans l'agenda des activités de rôle que les OPH doivent jouer dans la mise en aspects saillants suivants après avoir noté de passage le slogan "rien qui nous concerne sans nous tous". Ce qui constitue une véritable interpellation pour tous les acteurs.

- La mobilisation et le plaidoyer comme axe stratégique sur la base des argumentaires du genre : Le handicap n'est pas synonyme d'incapacité, les vrais problèmes ce sont la pauvreté, la discrimination et l'inaccessibilité aux services essentiels de base.
- L'incapacité fait partie de la vie normale et le handicap est le résultat de la discrimination et de l'exclusion.
- Les préjugés sociaux, la pauvreté, les barrières environnementales, etc. sont plus pesant sur la vie des PSH que le handicap lui-même.
- 
- Le Gouvernement est comptable pour les droits humains de tous les citoyens de la nation,
- Vulgariser et mettre en application les textes législatifs et réglementaires.
- Le renforcement de capacité et l'acquisition de pouvoir des acteurs notamment le gouvernement, organisations de et pour P.S.H, les P.S.H, les communautés et familles, les PTF, etc. sur les instruments juridiques, les droits des PSH, le caractère multidimensionnel de la question du handicap.
- La création des partenariats et alliance/réseau forts.
- L'élaboration d'un plan d'actions prioritaires et qui cadre avec les stratégies nationales actuelles.

Dans sa conclusion, M. Zamo Paté Soumana a souligné que malgré les initiatives louables et les grandes opportunités en faveur des PSH, les résultats sont incontestablement en dessous des attentes de celles-ci. Les OPH peuvent et doivent jouer un rôle en matière de l'amélioration de la qualité de vie des PSH en s'appuyant sur les instruments juridiques, leurs expériences propres et celles de leurs consœurs. Les nouvelles directives constituent une étape importante dans le domaine de la promotion de la RBC en tant que stratégie de développement à base communautaire inclusif. "Il faut se lever ensemble, il faut se sauver ensemble, il faut arriver ensemble et non les uns sans les autres", si non point d'atteinte des OMD soutient-il.

Après les communications, s'en ont suivi les échanges au cours desquels il y a eu des contributions, des questions d'éclaircissement et des recommandations. Au nombre des recommandations on retient les suivantes :

- Organiser un forum relatif à la dimension multisectorielle de la RBC donc de la question du handicap,

ectoriel pour le recrutement des P.S.H diplômés à

outien aux P.S.H

- Approcher l'Institut National des Statistiques (INS) pour que les PSH soient prises en compte pendant les recensements à venir
- S'appuyer sur les PSH pour mener les actions de plaidoyer.

A propos des questions nous retenons les suivantes ainsi que les réponses données :

<b>Questions</b>	<b>Réponses</b>
Quelle est la cause de la non mise en œuvre d'un programme RBC au Niger	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible engagement du gouvernement</li> <li>- Manque de moyens financiers</li> </ul>
Quelles sont les actions du MP/PF/PE relatives à la mise en œuvre des nouvelles directives RBC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche appliquée en vue avec l'appui de CBM</li> <li>- Elaboration d'un programme pilote RBC avec l'appui des partenaires</li> <li>- Traduction en langues nationales la convention relative aux droits des PSH</li> </ul>
Quelle place occupe le Niger par rapport à la mise en œuvre de la RBC	Le Niger a décidé d'élaborer un programme RBC
Quelles sont les données chiffrées en rapport avec le recrutement des PSH diplômées à la fonction publique du Niger	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 150 diplômés toutes catégories et spécialités confondues en 2007</li> <li>- 13 contractuels en 2009 dont 4 de la santé, 6 de l'éducation, 3 du ministère recherche et technique</li> <li>- Décret n°095 PRN/MFPT du 12 mars 2009 portant adoption de la politique nationale de l'emploi</li> </ul>
Pourquoi les programmes RBC sont toujours restés à la phase pilote en Afrique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ils n'ont pas été assez inclusifs et multidimensionnels/multisectoriels</li> <li>- Ils n'ont pas tenu compte soit des services étatiques soit des OPH existantes</li> </ul>
Est-ce que les PSH sont informées de l'existence du décret 56-96 relatif aux prestations offertes dans les centres hospitaliers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Certaines P.S.H notamment celles instruites sont au courant mais la grande majorité est sous informée</li> </ul>

A la fin des échanges sur les différentes communications, les participants ont été repartis en 3 groupes de travail à l'effet de réfléchir sur trois (3) thèmes différents. Il s'agit de :

- Quelles sont les actions concrètes qu'il faut mener à l'échelle communautaire pour lutter contre la pauvreté chez les PSH pour le groupe n°1
- Les stratégies en matière de plaidoyer et de communication susceptibles de favoriser la prise en compte des besoins des PSH et des femmes et enfants en particulier, dans la SRP pour le groupe n° 2
- Quelles sont les stratégies qui peuvent accélérer la participation des PSH à la vie publique et politique du pays pour le groupe n°3.

ents travaux de groupe. Cf. annexe n°4 pour les

#### ■ Résultats des travaux du groupe n°1

Le groupe a fait ressortir d'abord les problèmes que rencontrent les PSH et à chaque problème, il a été proposé des actions adéquates dont entre autres :

- Faciliter l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, emploi, transport, etc.)
- Former les acteurs œuvrant dans le domaine du handicap
- Multiplier les infrastructures sociales et les rendre opérationnelles
- Faire les actions de plaidoyer pour minimiser l'exclusion
- Elaborer un politique nationale RBC

#### ■ Résultats des travaux du groupe n° 2

Il a d'abord essayé de définir quelques concepts : plaidoyer et communication pour une vision partagée des résultats attendus.

Pour déterminer les stratégies, il a identifié les bénéficiaires limitrophes que sont les décideurs politiques, Administratifs, PTF (internationaux et locaux) la société civile, les leaders religieux et d'opinion, les OPH, les PSH elles-mêmes ainsi que les canaux appropriés.

Comme stratégies retenues nous avons pour les :

##### Décideurs :

- emploi des PSH,
- assistance sociale,
- sensibiliser sur la notion de handicap,
- vulgarisation et application des textes juridiques ratifiés

##### ONG.AD :

- accompagnement des décideurs dans la mise en œuvre de la politique de protection sociale en faveur des PSH,
- Harmonisation/concertation sur les stratégies d'intervention sur les stratégies d'intervention
- Prise en charge de la question du handicap dans les plans d'intervention et d'appui

##### Société civile :

Sensibilisation/formation /information sur les droits des PSH, les instruments juridiques, les statuts des femmes et enfants en situation de handicap

##### Leaders religieux/opinion :

- Sensibilisation/information sur la démystification et la discrimination
- Sensibilisation/information sur le droit à l'éducation des PSH et à l'alphabétisation

firmation de soi

- Information/sensibilisation sur la constitution de groupe de pression
- Information/sensibilisation sur l'acceptation de la différence

### ■ Les résultats du groupe n°3

Le groupe a retenu comme stratégies devant favoriser la participation à la vie politique et publique des PSH

- La sensibilisation de tous les acteurs (OPH, PSH ; familles, communautés, P.T.F, Gouvernement, etc.)
- Le recensement des PSH en vue de leur prise en compte sur le fichier électoral
- Mise en place et/ou redynamisation des réseaux
- Encourager le leadership des PSH à travers des séances de formations, sensibilisation
- Mener un plaidoyer pour l'adoption d'un quota aux postes électifs et nominatifs

Après la présentation des résultats des différents travaux de groupes, la parole a été donnée aux participants pour les critiques, les observations et les questions d'éclaircissement. De toutes les discussions on retient principalement les aspects suivants :

- La question d'éveil de conscience des PSH où qu'elles soient, est impérative
- Des statistiques fiables qui permettent aux décideurs et aux PTF d'agir en faveur des P.S.H
- La culture de l'excellence et d'affirmation de soi pour combattre les préjugés
- L'idée de création d'un réseau de l'Afrique de l'Ouest Francophone de la RBC a été émise.

## **VII. Les recommandations et les motions de remerciement**

### ▪ **Les recommandations :**

A l'issue de trois jours d'intenses travaux, Les participants recommandent :

#### ➤ **Aux PSH**

Prendre part activement aux œuvres du développement communautaires afin de démystifier le handicap,

#### ➤ **Aux OPH :**

1. Inciter l'état à ratifier la convention n°159 relative à la réadaptation professionnelle et à l'emploi des PSH.
2. Les OPH doivent continuer le plaidoyer à l'endroit de l'Etat, des organismes du systèmes des nations Unies et des ONG internationales pour une meilleur prise en compte des besoins des PSH dans les stratégies, et programmes,
3. Créer un cadre de concertation entre les OPH et les associations des prestataires de services

pour le suivi et la mise en œuvre de la des PSH et les textes nationaux. OPH.

➤ **A l'Etat :**

1. Organiser une rencontre annuelle entre le gouvernement, les OPH, et la société civile
2. Contribuer à la création du réseau de l'Afrique de l'ouest francophone de la RBC
3. Rendre opérationnel le fonds national de soutien aux PSH et son comité de gestion.
4. La vulgarisation des textes législatifs et réglementaires relatifs aux PSH
5. Mettre en application les textes internationaux ratifiés et les textes nationaux relatifs aux PSH.
6. Créer un cadre d'assistance juridique à l'endroit des PSH
7. Elaborer et mettre en œuvre un programme national de la RBC
8. Mettre en place les infrastructures et les ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre de la RBC
9. La régularisation des cotisations de l'Institut Africain de Réadaptation
10. Introduire un axe stratégique pour la promotion de la prise en charge des PSH dans le nouveau plan de développement sanitaire 2011-2015

➤ **Aux Partenaires Techniques et Financiers**

1. Appuyer la tenue des ateliers relatifs à la question du handicap
2. Appuyer l'Etat dans l'élaboration et la mise œuvre d'un programme national de la RBC

Fait à Niamey le 10 juin 2010

La conférence

▪ **Les motions de remerciements**

A l'issu des trois (3) de travaux, les participants à la Conférence Nationale sur la réadaptation à base communautaire (RBC) ont fait des motions de remerciements à l'endroit

- Du Gouvernement, pour avoir facilité et soutenu la tenue de cette conférence
- Des PTF notamment l'UNICEF, l'OMS, la CBM pour leur soutien moral et financier ;
- Des OPH pour leur participation massive à la conférence nationale sur la RBC ;
- Du comité d'organisation qui a fait montre de sa disponibilité et sa mobilisation avant, pendant, la conférence.



Conférence nationale sur la RBC tenue du 8 au 10 juin 2010 au siège du Syndicat National des Agents de Douanes (SNAD) à Niamey a été

marquée par :

- la présentation de la synthèse des trois (3) jours de travaux ;
- Les recommandations faites par les participants à l'endroit des PSH, des OPH, du Gouvernement et des PTF ;
- Les motions remerciements à l'endroit du Gouvernement, des partenaires (OMS, UNICEF, CBM), des invités internationaux, nationaux et régionaux, du comité d'organisation de la conférence
- Et le discours de M. Issoufou Souleymane, Secrétaire Général du MP/PF/PE qui, après s'être réjoui des recommandations et conclusions pertinentes auxquelles sont parvenus les participants, ce qui témoigne le sérieux avec lequel ils se sont investis, a remercié et félicité tous ceux qui d'une quelconque manière ont insufflé cette dynamique. Il a ensuite rassuré les participants que son département ministériel fera le plaidoyer nécessaire pour que l'approche RBC recueille l'adhésion de l'ensemble des acteurs concernés. En effet, soutient-il, l'heure n'est plus aux hésitations, les écrits doivent être traduits en actions concrètes.

Tout en réitérant ses remerciements à l'OMS, l'UNICEF, la CBM et souhaité un bon retour dans leurs familles respectives aux participants, M. Issoufou Souleymane a déclaré clos les travaux de la conférence nationale sur la RBC tenu du 8 au 10 juin 2010 à Niamey.

### **Conclusion**

La RBC, initiée dans les années 1978 par l'OMS suite à la déclaration de Almata "santé pour tous" a connu une certaine évolution. Ainsi, nous retenons les éléments marquants suivants :

Au départ, la RBC est menée sur la base du modèle traditionnel (qui jusqu'à là fait son petit bout de chemin dans certaines communautés) où la PSH fait l'objet de charité, de pitié, etc. ou bien considéré comme étant possédée, un moins que rien, etc.

Puis il y a eu le modèle médical basé sur la limitation fonctionnelle c'est-à-dire, l'accent est mis sur la déficience plutôt que sur la personne elle-même.

Dans les années 1990, la RBC passe du modèle médical au modèle social. Ainsi, ce fut le passage de la réhabilitation de l'individu à la modification de l'environnement et/ou de la société où il vit. C'est là que commence l'ère du modèle social.

Il y a eu en 1993 les règles d'égalisation de chance pour ainsi dire que les P.S.H méritent et doivent être acceptées comme membre à part entière de la société.

En 2003 à Helsinki, Finlande, la RBC est perçue comme une stratégie de réduction de pauvreté. Dès lors, elle constitue une stratégie intégrée au développement communautaire en général.

comme un modèle de développement inclusif pour est alors convenu que la RBC doit couvrir cinq (5) principes de partenariats, de la durabilité et du plaidoyer. Sur la base des cinq (5) domaines, une matrice fut élaborée. Chaque domaine comporte cinq (5) éléments qui ne sont pas cependant normatifs.

En octobre 2010, interviendra à Abuja au Nigeria, le lancement officiel de ces nouvelles directives par l'OMS en collaboration avec le Réseau Africain de la RBC (CBR Africa Network : CAN en anglais).

Au Niger, le concept de la RBC est très méconnu ou peu connu, quoi que le premier atelier sur la RBC date de 1998. A titre illustratif nous évoquons les réactions suivantes faites par deux participants représentant deux (2) grandes institutions :

“Eh, moi je pense que c'est maintenant seulement que l'on veut mettre en œuvre la RBC au Niger, mais je me rends compte que le PRAHN y œuvre et depuis 1985”

“ Mon frère nous sommes entrain d'apprendre avec vous”

Ceux-ci témoignent que réellement, les objectifs assignés à cette rencontre ont été atteints.

Notons par ailleurs, en dépit du fait que ce soit une conférence nationale, elle a vu la participation d'une dizaine de participants internationaux venus du Nigeria, du Zimbabwe, du Togo et du Burkina Faso.

Et pour finir, au regard de l'intérêt de la RBC et de la qualité des participants centraux et régionaux, des représentants des structures intervenant dans le domaine du handicap, nous osons dire que le Gouvernement et les organisations du système des Nations Unies seront stimulés davantage à s'engager pour la mise en œuvre des nouvelles directives de la RBC au Niger.



*Your complimentary  
use period has ended.  
Thank you for using  
PDF Complete.*

[Click Here to upgrade to  
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

2. Termes de référence de la conférence
3. Comité d'organisation de la conférence
- 4.** Résultats des travaux de groupes



*Your complimentary  
use period has ended.  
Thank you for using  
PDF Complete.*

[\*\*Click Here to upgrade to  
Unlimited Pages and Expanded Features\*\*](#)